

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B.- BONNEAU R.- LEROY D. - BLANDINEAU M. – Mmes DILLET S. - BRILLET L. - ROUXEL M. - PAILLER A. - MM. TESSIER P. – LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C.- MOUSSEAU D. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme RAYMOND G.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

### **2021.82 - Aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs : choix du lauréat, autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre y compris ses avenants**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner le groupement constitué autour de BPA (mandataire) comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une plaine des sports, la construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs et d'attribuer à son taux maximum les primes de concours aux candidats non lauréats.

### **2021.83 - Chemin de la Charraud des Tamarins : convention de servitude de passage**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec ENEDIS pour une servitude de passage nécessaire aux ouvrages.

### **2021.84 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire publiques**

Le conseil municipal, 25 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire en une entité unique dès la rentrée 2022/2023.

### **2021.85 - Candidature au label "Terre de jeux 2024" - Engagement de la ville de SOULLANS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acter la candidature de la commune de SOULLANS au label « Terre de Jeux 2024 », d'approuver les objectifs et les principes généraux de ce label.

### **2021.86 - Rénovation des sanitaires n° 2 du camping municipal : lancement de l'opération**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un montant estimatif de 87 000 € H.T.

**2021.87 - SyDEV : convention relative au raccordement à l'éclairage public d'une caméra de vidéoprotection**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le propriétaire et le gestionnaire de l'éclairage public, le SyDEV.

**2021.88 - Acquisition des parcelles cadastrées 52p, 56p, 70p, 71p, 99, 103 de la section AK**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 52p, 56p, 70p, 71p, 99 et 103 de la section AK, d'une superficie totale d'environ 274 m<sup>2</sup>.

**2021.89 – Cession de la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup>, à la Communauté de communes Océan-Marais de Monts.

**2021.90 – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les critères tels que définis et dire que la présente délibération complètera la délibération n° 2017.109 instaurant le régime indemnitaire.

**2021.91 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h45

Fait à Soullans, le 25 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

